

# **AVMAG - À VÉLO MARIE-GALANTE**



Faire de Marie-Galante un territoire vélo

21 septembre 2021



L'objectif d'augmentation de la part modale vélo à 9% en 2024 fixé par le Gouvernement dans le Plan vélo et mobilités actives en 2018 reste donc pertinent. Dans cet optique, le programme AVELO 2 est un outil cohérent avec l'ensemble des actions menées pour se doter d'une stratégie de mobilités actives.

Porté par l'ADEME, le programme AVELO 2 s'inscrit dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Ce nouveau cadre juridique reconnaît ainsi officiellement la nécessité de développer les modes actifs et permet aux communautés de communes de devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Le programme AVELO 2 a vocation à favoriser le développement de politiques cyclables et cible les territoires peu denses, les communes multi modales et les périphéries des agglomérations dont l'usage du vélo est à encourager.

Sur la période 2021 - 2024, le Programme ambitionne d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Le programme « AVELO 2 » a été créé par l'arrêté du 5 octobre 2020 (publié au JORF du 11/10/2020), modifié par l'arrêté du 08/12/2020 (publié au JORF du 23/12/2020) instaurant le programme PRO-INNO-53 AVELO 2 à compter du lendemain de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2024.

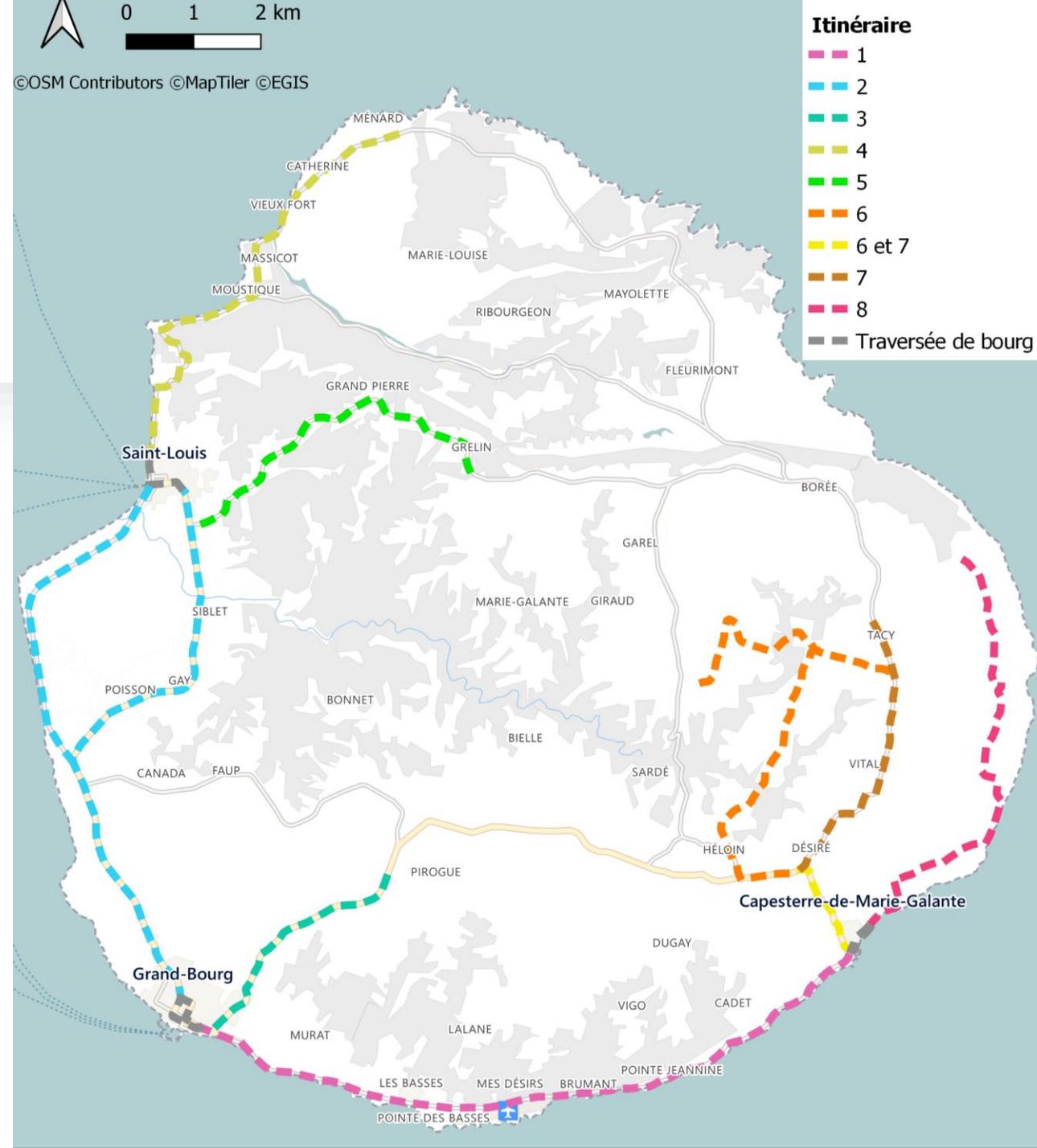
# Construction du Schéma directeur cyclable



Calendrier : 07 Octobre 2022 au 20 Septembre 2023  
Coût de l'opération : 44 250 €  
Subvention ADEME 60%



- Egis est une entreprise d'ingénierie française présente dans les secteurs de l'aménagement, des infrastructures de transport, d'eau et du secteur de l'environnement. Egis travaille dans l'exploitation routière et aéroportuaire.
- La Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) souhaite engager une démarche volontaire d'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Le marché a pour objet l'animation, la concertation et la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CCMG.



# FICHE D'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES :

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Longueur :** 11 200 ml (entre 9 et 12m de large)

**Localisation :** RD203 (communes de Grand-Bourg et Capesterre)

**Gestionnaire de voirie :** Département

**Phasage :** Priorité 1

**Aménagement principal préconisé :** Voie verte ou piste cyclable bidirectionnelle de 3m avec bordure séparative

**Hiérarchisation :** Réseau structurant

**Stade d'avancement :** cf : étude 2019-2020 : « liaison cyclable Grand-Bourg – Habitation Murat, RD203, commune de Grand-Bourg » - 922 346 € HT

**Points de vigilance / impacts :** Création rond-point au pied de Lalane ; largeur d'emprise restreinte à Vigo (risque d'acquisitions foncières)

**Impact environnemental :** Fort, préservation du littoral

## ESTIMATIONS FINANCIERES

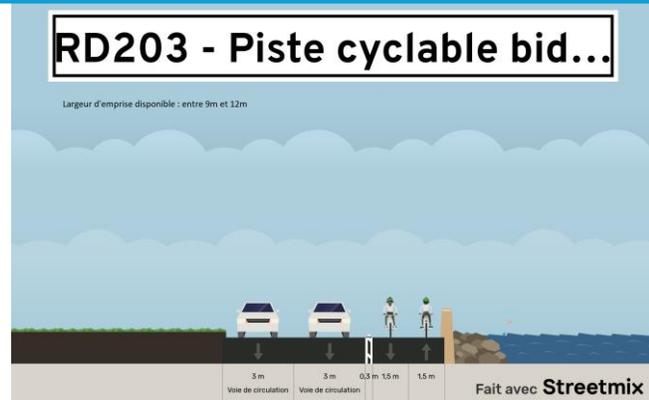
**Coût d'investissement (HT) :**

2 565 000€ - Possibilité de mobiliser des cofinancements en raison du niveau de qualité d'aménagement proposée (AAP, Europe, ...)

## Itinéraire n°1 : Grand-Bourg (rond-point du Sacré-Cœur) – Capesterre (carrefour Bd Maritime)



## PROFIL EN TRAVERS PROPOSÉ – section principale



### • Axe à caractère routier :

- ⇨ Voie rectiligne
- ⇨ Trafic de 1 800 véh/jr
- ⇨ Sections avec des vitesses réglementées à 50, 70 et 80km/h

### • Aménagement privilégié coté littoral : peu de croisements et entrées / sorties de riverains à traiter :

- ⇨ Report de stationnement longitudinal à prévoir (secteur plage de Grand-Bourg)
- ⇨ Possibilité d'insertion si réduction de la chaussée
- ⇨ Risque d'acquisitions foncières
- ⇨ Etude spécifique à mener sur les risques sur la préservation du littoral (principalement entre le bourg de Capesterre et l'Aérodrome des Basses).

### • 5 sections homogènes d'aménagement répertoriés

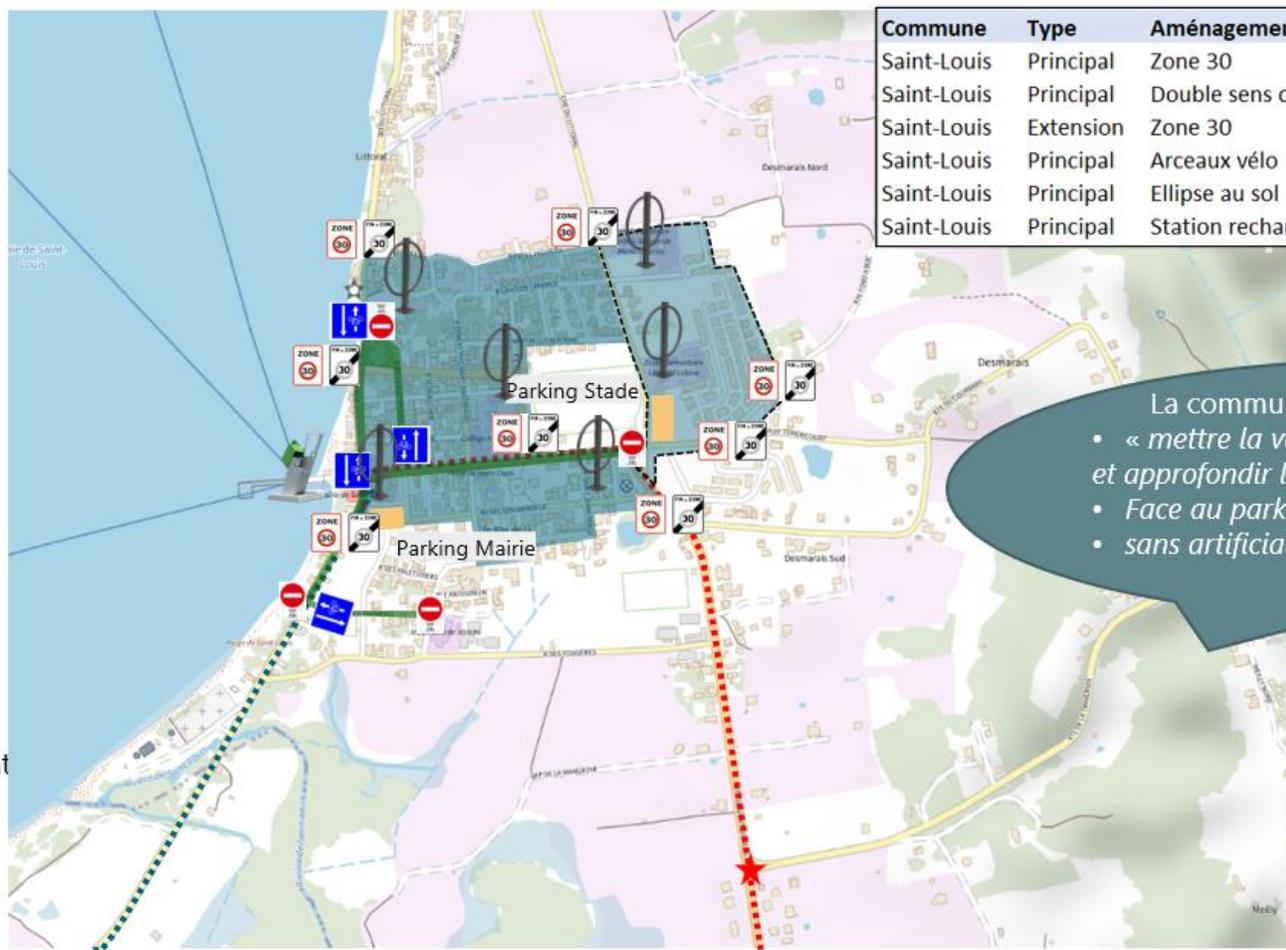
### • Aménagement cyclable existant à raccorder (Bd Maritime + rond-point du Sacré-Cœur)

# SCÉNARIO RETENU DANS CAPESTERRE

## Scénario « Zone 30 avec voie principale et sections autour de mairie en double sens cyclable »

-  Double-sens cyclable
-  Zone 30
-  Extension zone 30
-  Panneau double zone 30
-  Panneau double sens cyclable
-  Carrefour à sécuriser
-  Stationnement vélo
-  Stationnement + recharge vélo
-  Poche de stationnement

Projet Mobilib  
5 VLS par commune  
+ scooters



Commune	Type	Aménagement	Unités	Prix unitaire	Total HT
Saint-Louis	Principal	Zone 30	12	550	6 600
Saint-Louis	Principal	Double sens cyclable	8	350	2 800
Saint-Louis	Extension	Zone 30	4	550	2 200
Saint-Louis	Principal	Arceaux vélo	25	150	3 750
Saint-Louis	Principal	Ellipse au sol	24	200	4 800
Saint-Louis	Principal	Station recharge vélo	1	1 500	1 500

La commune de Saint-Louis souhaite :

- « mettre la voie principale en double sens cyclable et approfondir le scénario de Zone 30.
- Face au parking de la mairie (prévoir un parking sans artificialisation, avec pose de grillage sur gazon)

**Coût de création d'un parking végétalisé**

- 4 à 5 000€/place (intégrant la voirie d'accès)

# Équipements de stationnement Vélo

---



Calendrier : Juin à Sept 2024  
Coût de l'opération : 78 916 €  
Subvention ADEME 60%



# Autres actions sur le territoire

- See Nergie Karaïbes est une entreprise privée dirigée par Alain BLAZE, accompagnée par l'ADEME dans le cadre du développement des modes de transports alternatifs.
- S.O.S Solidarities est une association présidée par Sabine LAUTRIC, proposant des services de transports alternatifs pour les personnes en situation précaire.





# Génération Vélo

L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

Remerciements :

Julien STASKIEWICZ : Génération Vélo Outre-Mer

Jérôme CHEDEVILLE : Région Académique Guadeloupe

Gaël OHRAN, Ludovic CATALAN et Christophe CHICOT : Animateurs CREPS Atilles

Avril 2024



Génération Vélo est un programme de financement destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. . L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité. Cela passe par la mise en place de formations par des intervenants agréés. En Avril 2024, une première session a eu lieu, dirigée par les formateurs du CREPS Antilles à destination de 12 membres des associations cyclistes de l'île.



20 Décembre 2023



Calendrier prévisionnel :

\_Juin 2025 : Notification du premier marché de travaux

\_Déc 2029 : Fin des travaux

Subvention État : 6 552 930 €

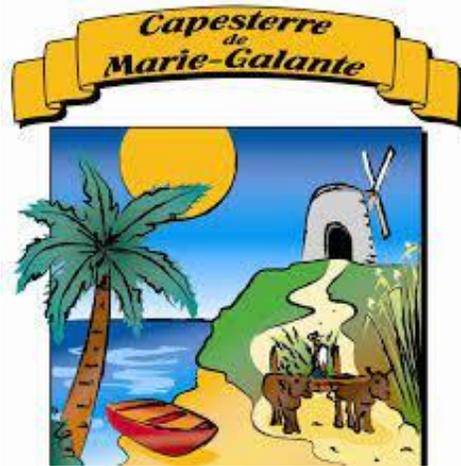
Le fonds national mobilités actives a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. À l'occasion de la présentation du nouveau plan vélo et mobilités pour la période 2023-2027, il vient d'être abondé de 250M€ pour l'année 2023.

Dans ce cadre, le gouvernement vient de lancer l'appel à programmes « territoires cyclables », doté de 100 M€. D'un format nouveau, il vise à accompagner dans la durée, les communautés de communes et les communautés d'agglomération peu ou moyennement denses.

L'objectif de ce dispositif, piloté par le ministère chargé des transports, est de soutenir au moins un territoire par région sur une durée maximale de 6 ans. Il permettra ainsi aux EPCI concernés, disposant d'un schéma directeur cyclable, d'accélérer la réalisation de leurs infrastructures cyclables.

Le schéma directeur d'aménagement cyclable ou tout document, présentant la politique de déploiement d'aménagements d'itinéraires cyclables sur les prochaines années, doit avoir fait ou faire l'objet d'une délibération avant la fin de l'instruction, le 15 octobre 2023.

# Autres Partenaires Institutionnels



**Routes de Guadeloupe**





**Merci de votre  
attention**